

Annexe 2 du règlement intérieur de l'ESC Tir à l'arc



Consignes de sécurité

Généralités :

Observer les archers pour ne pas se mettre en danger

Ne pas dépasser les lignes de tirs définies par les entraîneurs et ne jamais passer devant une ligne d'archers en situation de tir

Ne pas perturber un archer pendant son tir et ne jamais toucher un arc armé

Ne jamais pointer un arc vers quelqu'un, avec ou sans flèche

Veiller à ce qu'aucun archer ne tire avec du matériel endommagé (corde, flèches, branche, ...)

Ne jamais lâcher une corde sans flèche (risque de casse du matériel)

Protections individuelles:

Port de vêtements ajustés au corps avec plastron si nécessaire

Cheveux attachés

Protège bras fortement recommandé

Port obligatoire de chaussures fermées

Pendant la séance de tir :

Vérifier l'absence de personne devant la ligne de tir avant de mettre une flèche sur l'arc

Toujours orienter un arc portant une flèche en direction d'une cible

Armer dans l'axe des cibles et à hauteur des cibles en toutes circonstances

Tirer les flèches sur la cible qui se trouve face à soi, pas de tirs croisés d'une cible à l'autre

Particularité pour le tir au terrain extérieur : se référer au règlement spécifique à celui-ci

Ne pas aller tirer au terrain extérieur seul et sans autorisation du Comité Directeur.

Veiller à la sécurité des lieux avant de commencer à tirer

Laisser un arc devant la cible à l'occasion d'une recherche de flèches perdues derrière celle-ci. Sa présence indiquera que la cible n'a pas été dégagée

Retrait des flèches :

Attendre le signal indiquant la fin des tirs pour aller au-delà des lignes de tir définies.

Aller aux cibles et revenir au pas de tir sans courir.

Retirer les flèches chacun son tour. Les autres archers doivent patienter à bonne distance

Remettre les flèches dans le carquois dès leur retrait de la cible ou les garder en mains, pointes vers le bas.